



Dépôt légal des publications numériques – communiqué pour le secteur du livre

23 novembre 2017

La loi sur le **dépôt légal** sera bientôt également d'application aux publications numériques, quels que soit leur forme ou leur support. Le Conseil des Ministres, à l'initiative de la Secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, madame Zuhair Demir, a marqué son **accord sur l'avant-projet de loi** ce midi.

Cette décision constitue une **étape majeure** dans la volonté de la Bibliothèque royale de Belgique d'assurer la pérennisation de l'édition numérique belge. Alors que la plupart des pays européens avaient déjà adapté leur législation en ce sens, la Belgique va maintenant elle aussi participer à la réduction du « trou noir numérique ».

L'adaptation de la loi fait partie d'un ensemble d'actions qui sont prises pour organiser et concrétiser le dépôt légal des publications électroniques. Un arrêté royal viendra compléter le **cadre juridique** afin d'en définir leur nature dans le cadre du dépôt légal.

Au niveau de l'**infrastructure**, le gouvernement fédéral a développé une plate-forme dédiée à la **préservation sur le long terme** du patrimoine numérique des établissements scientifiques fédéraux. Les publications numériques qui seront déposées dans le cadre du dépôt légal seront également conservées sur cette plateforme.

La Bibliothèque royale, de son côté, développe actuellement un tout nouvel **outil en ligne** qui permettra d'effectuer la déclaration de dépôt, tant pour les publications imprimées que pour les publications numériques, de manière performante et efficace. Cet outil sera opérationnel dans le courant du **premier trimestre 2018**. De manière à tenir compte des besoins des différents acteurs, ce nouvel outil sera **testé par des éditeurs** qui se sont portés volontaires.

Toujours au premier trimestre de 2018, la Bibliothèque royale de Belgique organisera une **séance d'information** à l'attention de tous les partenaires du secteur du livre. Auteurs, éditeurs et autres acteurs auront l'occasion de se familiariser avec le nouvel outil et de poser des questions sur le côté technique du dépôt et sur les obligations que cette adaptation de la loi implique.

Personne de contact : sophie.vandepontseele@kbr.be